



Mairie de Roullans
34 Grande rue
25640

Séance
du 9 octobre 2018

Date Convocation : 04/10/18
Date Affichage : 12/10/18
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Pouvoirs : 02

OBJET DE LA DELIBERATION

REVISION DU P. L. U.
Débat sur le P. A. D. D.

Délibération n° 64

Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le mardi 9 octobre à 20 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 04/10/18, s'est réuni en Mairie de ROULANS, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Alain JACQUOT, Maire.

Etaient présents :

BRIE Gérard – BRULET Daniel – COMBEL Francis - DUBOIS-DUNILAC Hervé
 - DUSSAUSAY Florence – EMONIN Sandra - GAFFIE Marguerite –
 JACQUOT Alain - JOUFFROY Christine – LAGIERE Emmanuelle – MASSON
 Marinette – PAUTHIER Jean-Luc - TRONCIN Catherine

Absents excusés :

- Bruno BIGLER avec pouvoir à Sandra EMONIN,
- André LIMONET avec pouvoir à Marinette MASSON

Secrétaire de séance : Marguerite GAFFIE

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir débattre une nouvelle fois sur le projet d'aménagement et de développement durables (P. A. D. D.) élaboré par le groupe de travail et le cabinet PRELUDE, comme le prévoit la procédure de révision du P. L. U..

En effet depuis le dernier débat, en date du 7 décembre 2017, plusieurs modifications ont été apportées au P. A. D. D. :

- la nécessaire mise en cohérence entre le potentiel constructible (150 logements neufs possibles) et la projet démographique à l'horizon du PLU (2034) ;
- la mise en compatibilité avec les orientations actuelle du SCoT Doubs Central (exigence de production de petits logements notamment) ;
- la mise en conformité du PADD avec l'article L.111-6 du PLU interdisant les annexes pour les constructions isolées situées le long de la RD683 ;
- la disparition d'un STECAL (le charpentier) ;
- la mise à jour des surfaces consommées (entre 2005/2018) et consommables à l'horizon du PLU.

Le projet de P. A. D. D. est projeté à l'assemblée et le plan de zonage du futur P. L. U. est présenté en détail par secteur géographique.

Après examen, les élus approuvent à l'unanimité le P. A. D. D. dans son ensemble ainsi que le plan de zonage et ne forment pas d'observations particulières.

Une information sera distribuée dans les boites aux lettres invitant la population à consulter ces documents jusqu'au 30 novembre 2018. Le conseil se réunira le 11 décembre pour arrêt du P. L. U.. Suivra ensuite la consultation des différents services et l'enquête publique avant approbation définitive.

Pour extrait certifié conforme,

